



SYNDICAT NATIONAL des CFA BTP

## Réunion du 29 juin 2011 au CCCA sur les risques psycho-sociaux et l'accord senior.

### Les risques psycho-sociaux (RPS)

Le CCCA lance une réflexion collective sur les RPS en évoquant le contexte économique, et la baisse des effectifs qui ont une répercussion au quotidien sur les conditions de travail des salariés du réseau.

Il évoque la mission des formateurs qui n'a plus l'image valorisante de pédagogue face à une jeunesse difficile à captiver leur attention et leur motivation.

En résumé une fragilité des personnels et de l'encadrement qui les interpelle, et les renvoie à leurs obligations afin de s'attaquer à la racine aux problèmes aussi bien au niveau local que national.

Dès la rentrée 2011, mis en place d'un comité de pilotage technique composé de secrétaires généraux, de directeurs et d'adjoints.

Le CCCA rappelle qu'il n'est pas employeur des personnels de CFA.

Que ce comité a pour but de sensibiliser les équipes et mobiliser les hiérarchies volontaires.

Mutualiser les bonnes pratiques.

La CGT fait remarquer que les bonnes pratiques en ce qui concerne notamment le management des équipes, sont peu nombreuses, que plusieurs salariés du réseau traversent des périodes difficiles et douloureuses, bien souvent banalisées par les directions et cautionnées par le CCCA.

Nous prenons pour exemple les deux expertises de Noisy et de Besançon, pour lesquelles le CCCA minimise les événements douloureux, et la souffrance des salariés.

Le CCCA nous reproche de caricaturer ces situations.

**Ce comité de pilotage travaillerait sur un guide conseil sur les RPS qui sortirait dès le mois de mars 2012.**

#### Calendrier :

- 30/082011 première réunion du comité technique, qui met en œuvre les groupes projets, auxquels seront associés les élus des CHSCT.
- De 09/11 à 12/11 : travail des groupes projets.
- 01/12 début des actions de sensibilisation et formation des managers sur les RPS.
- 03/12 sortie du guide appui-conseil sur la prise en compte des RPS dans les documents uniques.

Les échanges lors des débats ont soulignés une appréciation du CCCA très différente de la notre sur les diagnostics et les situations de souffrance des personnels.

**SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION**

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex Tél. : (06) 64 84 52 18:

e-mail : [syndicat@cgt-cfa.com](mailto:syndicat@cgt-cfa.com)

site : <http://cgt-cfa.com>

## **L'accord senior**

Le CCCA n'a aucune remontée des associations sur le suivi de l'accord et sa mise en place.

Il nous demande d'interpeller les directions au travers des CE afin de leur rappeler leurs obligations en matière d'informations aux personnels concernés, et de faire remonter au CCCA, les comptes rendus des réunions de CE.

Les OS dénoncent une volonté des directions de ne pas faire vivre cet accord, dont le seul but était d'éviter des pénalités financières aux associations.